

Consultation relative à :

ACCOMPAGNEMENT DE DEUX COMMUNES ET LEURS HABITANT.E.S A L'EMERGENCE DE NOUVEAUX USAGES DANS LES CHAPELLES

Date limite de remise des offres : 23 septembre 2026 à 12h00

Suite à une questions posée sur la plateforme megalisbretagne le 1er septembre 2026, la Région Bretagne transmet la réponse au moyen de ce document joint au dossier de consultation des entreprises.

Question :

Le CCTP V2 - article 4.1.1 maintient : "S'informer sur les adaptations techniques modulaires déployables dans ce type de lieu et prévoir d'en tester (rideau, mobilier) in situ.", alors que la relance annonce l'absence de prototypage matériel. Est-ce un oubli de mise à jour entre la version initiale et la V2 ? Si non : qui fournit et finance le matériel de test ?

Réponse :

Il est demandé :

- 1) de tester de nouveaux usages, sans besoin matériel spécifique
- 2) d'expérimenter des solutions matérielles déjà existantes, éventuellement déjà essayées précédemment par le candidat, peu onéreuses et disponibles facilement (locations, prêts, mis à disposition....). Aucun frais supplémentaire ne sera pris en charge par la Région dont le budget pour cette mission ne pourra être revu.